

APPEL A MOBILISATION :

NON A L'INTERDICTION DES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES !!!

Aujourd'hui, les agriculteurs, les jardiniers et les collectivités locales qui souhaitent limiter l'usage des pesticides et particulièrement les producteurs de fruits en culture biologique se heurtent à des impasses réglementaires qui remettent en question leur capacité à produire et à vivre de leur activité.

En effet, des produits naturels alternatifs aux pesticides chimiques existent, mais ils ne peuvent pas être utilisés car ils ne disposent pas d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) en France, bien qu'ils soient autorisés par le règlement européen de l'agriculture biologique et par les autres pays européens.

Les agriculteurs ne pourront pas respecter les engagements du gouvernement de limiter l'usage des pesticides si les alternatives naturelles sont elles aussi considérées comme des pesticides et ne sont pas autorisées à cause de contraintes administratives stupides.

De nombreuses démarches auprès des services du Ministère de l'Agriculture ont été mises en place, mais la réglementation sur les produits naturels peu préoccupants (PNPP) n'évolue pas

Afin de faire avancer cette réglementation, soutenir les producteurs et poser le problème sur la place publique, vous êtes invité(e) à un rassemblement qui aura lieu le :

**SAMEDI 03 avril à SAINT-CHAMOND, dans la Loire (15km de St Etienne)
à 11 heures à la Médiathèque municipale, Bd Waldeck Rousseau (ancienne
autoroute, près cinéma et marché -voir plan joint)**

Avec la présence de représentants du Parc Naturel Régional du Pilat et d'élus locaux.

Au programme : épandage d'huile de neem sur un espace public, information, dégustation

L'huile de neem est un vermifuge et insecticide naturel issue des graines d'un arbre commun des pays chauds, suivant les savoirs faire traditionnels des communautés paysannes d'Inde et d'Afrique. Lorsque les méthodes de prévention ne suffisent plus, elle est consommée comme médicament et épandue sur les cultures par ces populations depuis des centaines d'années. Son absence d'autorisation en France empêche aujourd'hui les agriculteurs de répondre à la demande en fruits bio sans cesse croissante, notamment dans le cadre des cantines scolaires.

VENEZ NOMBREUX

Les signataires : Confédération Paysanne, ARDAB (Association Rhône-Loire pour le développement de l'Agriculture Biologique), ASPRO - PNPP (Association pour la promotion des produits naturels peu préoccupants), Coordination Rhône-Alpes de l'agriculture biologique (CORABIO), Nature et Progrès, Les Amis de la Terre.